

Le budget prévisionnel d'activité

La CMA de l'Ariège valide la pertinence économique de votre projet

► Objectif

Vérifier la pertinence économique du projet de création ou de reprise d'entreprise par la réalisation du budget prévisionnel d'activité afin de disposer d'un dossier structuré à présenter aux partenaires financiers.

► Bénéficiaires

Tout porteur de projet voulant déterminer la viabilité financière de sa future entreprise.

► Prestation

La CMA réalise le compte de résultat prévisionnel, le plan de financement, et le plan de trésorerie de votre entreprise en déterminant :

- le chiffre d'affaires minimum à réaliser pour couvrir les charges et assurer une rentabilité,
- les investissements nécessaires pour s'installer et les ressources financières à mobiliser,
- la trésorerie à disposer pour faire fonctionner dans de bonnes conditions l'entreprise.

► Modalités

Un accueil au siège, à nos permanences décentralisées (Saint Lizier, Lavelanet, Pamiers) ou sur rendez vous dans les locaux d'un partenaire socio-économique ou d'une collectivité.

► Références

La CMA est labellisée NACRE (Nouvelle Aide aux Créateurs Repreneurs d'Entreprise), pour la phase 2 « structuration financière, délégataire pour l'attribution des prêts de l'Etat à taux 0%.

La CMA est conventionnée pour « Entreprendre en Midi-Pyrénées »

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00

Pour le Pays d'Olmes-Mirepoix: Carine Buffard (c.buffard@cm-ariege.fr)

Pour le Pays Couserans : Estelle Hainry (e.hainry@cm-ariege.fr)

Pour le Pays de Foix et le Pays des Portes d'Ariège : Sandra Rouge (s.rouge@cm-ariege.fr)

Courriel : accueil@cm-ariege.fr

Internet : www.cm-ariege.fr

Porteur de projet et jeune entrepreneur